



SÉANCE ORDINAIRE 10 SEPTEMBRE 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 10 septembre 2018 à 19h30 et à laquelle sont présents Monsieur le Maire Luc Provençal, Madame la Conseillère Marie-Andrée Giroux, Messieurs les Conseillers François Veilleux, Sylvain Bolduc, Claude Mathieu, Mario Perron et Bernard Gendreau sous la présidence de S.H. le Maire.

1. GREFFE

R-2018-09-6155: Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu
Appuyé par monsieur Mario Perron et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté tel que rédigé en ajoutant à « affaires nouvelles » « félicitations et remerciements » et que l'item "affaires nouvelles" reste ouvert.

1. GREFFE

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour
- 1.2 Adoption des procès-verbaux des séances du 13 et 27 août 2018
- 1.3 Avis motion modifiant règlement

Présentation du projet de règlement 2018-397

- 1.4 Adoption règlement 2018-395
- 1.5 Adoption règlement 2018-396

2. TRAVAUX PUBLICS – HYGIÈNE DU MILIEU - VOIRIE

- 2.1 Soumission asphaltage piste cyclable
- 2.2 Mandat à l'Union des municipalités Du Québec – Appel d'offres # CHI-20192020 achat de différents produits chimiques utilisés pour le traitement des eaux

3. SÉCURITÉ

- 3.1 Autorisation tenue d'une collecte de dons sur voie publique

4. URBANISME

5. LOISIRS

6. FINANCES

- 6.1 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 3 147 000 \$ qui sera réalisé le 15 octobre 2018

6.2 Radiation de créance

6.3 Approbation du bordereau des comptes

7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 7.1 Entrainement du Régiment de la Chaudière
- 7.2 Correspondance
- 7.3 Affaires nouvelles

Mise en commun de ressources administratives – sécurité incendie

7.4 Période de questions

8. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

- 8.1 Levée ou ajournement de la séance

R-2018-09-6156: Adoption des procès-verbaux des séances du 13 et 27 août 2018

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux
Appuyée par monsieur Sylvain Bolduc et résolu à l'unanimité

QUE les procès-verbaux des séances du 13 et 27 août 2018 soient adoptés tels que rédigés.





SÉANCE ORDINAIRE DU 10 SEPTEMBRE 2018 (suite)

A-2018-09-467: Avis motion modifiant règlement

La conseillère Marie-Andrée Giroux donne avis de motion qu'à une séance ultérieure il sera proposé un règlement modifiant le règlement 2012-279 « *adoptant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Ville de Beauceville* »

Présentation du projet de règlement 2018-397

La conseillère Marie-Andrée Giroux présente le projet de règlement 2018-397.

R-2018-09-6157: Adoption règlement 2018-395

Il est proposé par monsieur Mario Perron
Appuyé par monsieur Sylvain Bolduc et résolu unanimement

D'adopter le règlement numéro 2018-395 intitulé « *modifiant le règlement 99-39 concernant l'identification des voies de circulation dans la Ville de Beauceville* ».

R-2018-09-6158: Adoption règlement 2018-396

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu
Appuyé par monsieur Bernard Gendreau et résolu unanimement

D'adopter le règlement numéro 2018-396 intitulé « *règlement décrétant une dépenses de 172 000 \$ et un emprunt de 172 000 à même son fonds de roulement pour diverses dépenses en hygiène du milieu* ».

2. TRAVAUX PUBLICS – HYGIÈNE DU MILIEU - VOIRIE

R-2018-09-6159: Soumission asphaltage piste cyclable

Considérant la demande de prix pour l'asphaltage de la piste cyclable

Considérant les offres reçues par:

Construction Abénakis Inc.	271 706,47 \$
P.E. Pageau Inc.	272 437,39 \$
Pavage Sartigan Ltée	280 894,80 \$
Pavage F & F Inc.	299 541,61 \$
Nasco Inc.	309 852,22 \$

Considérant la recommandation de Jean-Pierre Giroux, adjoint aux travaux publics, d'accepter l'offre la plus basse;

En conséquence, il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc
Appuyé par monsieur François Veilleux et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville accepte la soumission la plus basse, soit celle de « Construction Abénakis Inc. » au montant deux cent soixante et onze mille sept cent six dollars et quarante-sept cents (271 706,47 \$) taxes incluses.





SÉANCE ORDINAIRE DU 10 SEPTEMBRE 2018 (suite)

QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approprie le montant total, incluant les taxes, à même le fond d'administration.

R-2018-09-6160: Mandat à l'Union des municipalités Du Québec – Appel d'offres # CHI-20192020 achat de différents produits chimiques utilisés pour le traitement des eaux

Attendu que la Ville de Beauceville a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom d'autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de sept (7) différents produits chimiques utilisés dans le traitement des eaux usées et potables : Hypochlorite de sodium, Pass 10;

Attendu que les articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes :

- permettent à une municipalité de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

Attendu que la Ville de Beauceville désire participer à cet achat regroupé pour se procurer Hypochlorite de sodium et Pass 10 dans les quantités nécessaires pour ses activités des années 2019 et 2020;

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux
Appuyée par monsieur Mario Perron et résolu :

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récéité au long;

QUE la Ville de Beauceville confirme son adhésion au regroupement d'achats CHI-20192020 mis en place par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) couvrant la période du 1er janvier 2019 au le 31 décembre 2020 et visant l'achat de Hypochlorite de sodium et Pass 10 nécessaires aux activités de notre organisation municipales;

QUE la Ville de Beauceville confie à l'UMQ le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjudger un ou des contrats d'achats regroupés couvrant la période du 1er janvier 2019 au le 31 décembre 2020;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville de Beauceville s'engage à fournir à l'UMQ les noms et quantités de produits chimiques dont elle aura besoin annuellement en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée;

QUE la Ville de Beauceville confie, à l'UMQ, le mandat d'analyse des soumissions déposées et de l'adjudication des contrats d'une durée de deux (2) ans, selon les termes prévus au document d'appel d'offres et de la loi applicable;





SÉANCE ORDINAIRE DU 10 SEPTEMBRE 2018 (suite)

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Ville de Beauceville s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE la Ville de Beauceville reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants. Ledit taux est fixé à 1.6 % pour les organisations membres de l'UMQ et à 3.5% pour les celles non membres de l'UMQ;

QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

3. SÉCURITÉ

R-2018-09-6161: Autorisation tenue d'une collecte de dons sur voie publique

Considérant que le règlement no 2015-327 « sur le colportage et la sollicitation » de la Ville de Beauceville exige l'autorisation par résolution pour la tenue d'une activité de type « barrage routier »

Il est proposé par monsieur François Veilleux
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu

D'autoriser le Comité d'aide Beauceville à tenir une collecte de dons sur la voie publique « barrage routier » sur le boulevard Renault, direction Nord et Sud, face au pont et sur le pont à la jonction du boulevard, le 22 novembre 2018 entre 14h00 et 16h30.

4. URBANISME

5. LOISIRS

6. FINANCES

R-2018-09-6162: Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 3 147 000 \$ qui sera réalisé le 15 octobre 2018

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Beauceville souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 3 147 000 \$ qui sera réalisé le 15 octobre 2018, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
2010-237	115 300 \$
2010-237	97 200 \$
2009-226	11 100 \$
2010-240	55 400 \$
2011-258	308 800 \$
2011-260	83 600 \$





SÉANCE ORDINAIRE DU 10 SEPTEMBRE 2018 (suite)

2012-272	865 600 \$
2012-277	170 967 \$
2009-226	257 000 \$
2015-321	357 000 \$
2016-339	99 000 \$
2016-339	514 000 \$
2017-364	112 000 \$
2018-391	100 033 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 2010-237, 2010-240, 2011-258, 2011-260, 2012-272, 2012-277, 2009-226, 2015-321, 2016-339, 2017-364 et 2018-391, la Ville de Beauceville souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par monsieur Bernard Gendreau

Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu unanimement :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1er alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 15 octobre 2018;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 15 avril et le 15 octobre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :





SÉANCE ORDINAIRE DU 10 SEPTEMBRE 2018 (suite)

BANQUE NATIONALE DU CANADA
SUCCURSALE 02831
630-B, BOUL. RENAULT
BEAUCEVILLE, QC
G5X 1M6

8. Que les obligations soient signées par le maire ou maire suppléant et la trésorière. La Ville de Beauceville, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2024 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 2010-237, 2010-240, 2011-258, 2011-260, 2012-272, 2012-277, 2009-226, 2015-321, 2016-339, 2017-364 et 2018-391 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 15 octobre 2018), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

R-2018-09-6163: Radiation de créance

Il est proposé par monsieur Mario Perron
Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu à l'unanimité

QUE les comptes suivants soient radiés en raison de l'impossibilité de recouvrement

RÉFÉRENCES	MONTANT DÛ	INTÉRÊTS	ANNÉES	TOTAL À RADIER
D 0077	49.90 \$	7.55 \$	2016	57.45 \$
D 1658		15.63 \$	2017	15.63 \$
D 1700		13.49 \$	2017	13.49 \$
D 1733		260.87 \$	2017	260.87 \$
D 2357		9.85 \$	2018	9.85 \$
D 2627	37.95 \$	8.46 \$	2016	46.41 \$
D 3031	176.75 \$	46.27 \$	2015	223.02 \$
D 3817	18.99 \$	5.92 \$	2015	24.91 \$
D 3842	39.95 \$	11.65 \$	2015	51.60 \$
D 3854	45.00 \$	17.12 \$	2014	62.12 \$
D 3875		68.52 \$	2017	68.52 \$
D 4414	120.85 \$	18.29 \$	2016	139.14 \$
D 4458	96.99 \$	9.61 \$	2017	106.60 \$
D 5047	145.00 \$	58.94 \$	2014	203.94 \$
D 5351	3 549.84 \$	1 081.49 \$	2015	4 631.33 \$
D 5358	122.88 \$	43.56 \$	2014	166.44 \$
D 5411	246.74 \$	36.50 \$	2016	283.24 \$
D 5745		181.34 \$	2017	181.34 \$
F 8317-79-5529	19.54 \$	2.47 \$	2016-2018	22.01 \$
D 0815		8.63 \$	2017	8.63 \$
	4 670.38 \$	1 906.16 \$		6 576.54 \$





SÉANCE ORDINAIRE DU 10 SEPTEMBRE 2018 (suite)

R-2018-09-6164: Approbation du bordereau des comptes

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc
Appuyé par monsieur Bernard Gendreau et résolu à l'unanimité

QUE le bordereau des comptes 2018-08 soit adopté tel que présenté, incluant les dépenses autorisées par délégation.

7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

R-2018-09-6165: Entraînement du Régiment de la Chaudière

Il est proposé par monsieur François Veilleux
Appuyé par monsieur Bernard Gendreau et résolu à l'unanimité

Que la Ville de Beauceville autorise les Forces Armées Canadiennes à voler en hélicoptère à 1000 pieds au-dessus de la Ville de Beauceville et à atterrir sur l'Île Ronde le 13 et/ou 14 octobre 2018 entre 09:00 et 12:00 lors de l'entraînement du Régiment de la Chaudière qui aura lieu du 12 au 14 octobre 2018.

Correspondance

Aucune correspondance

Affaires nouvelles

R-2018-09-6166: Mise en commun de ressources administratives – sécurité incendie

ATTENDU le programme d'aide financière mis en place par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) pour soutenir la mise en commun de ressources administratives entre plusieurs organismes municipaux;

CONSIDÉRANT les besoins et les orientations prises par le conseil municipal en sécurité incendie;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la Ville de Beauceville afin de procéder à l'embauche d'une ressource partagée avec la MRC Robert-Cliche;

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux
Appuyée par monsieur Bernard Gendreau et résolu à l'unanimité

D'APPROUVER le projet de partage d'une ressource administrative en incendie avec la Municipalité régionale de comté de Robert-Cliche et de procéder à une demande au Programme d'aide financière pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal;

DE DÉCLARER que la Ville de Beauceville est l'organisme désigné responsable du projet;

D'AUTORISER le directeur général et la greffière à signer tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution.





SÉANCE ORDINAIRE DU 10 SEPTEMBRE 2018 (suite)

Période de questions

Félicitations et remerciements

Mario Perron félicite les gens qui ont organisé les activités dans la Ville, Caroline Pépin et Marie-Michèle Lachance lors des activités telles que: la rentrée, les mardis en musique, le food truck et également félicitation aux organisateurs du baseball mineur pour le tournoi des entreprises.

8. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

R-2018-09-6167: Levée ou ajournement de la séance

Il est proposé par monsieur Bernard Gendreau
Et résolu à l'unanimité

QUE la séance soit levée.

MADELEINE POULIN, Greffière

LUC PROVENÇAL, Maire

